

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY	Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : sante-gilly@helha.be
HELHa Jolimont Rue Ferrer 159 7100 HAINE-SAINT-PAUL	Tél : +32 (0) 64 23 37 59	Fax : +32 (0) 64 23 38 46	Mail : sante-jolimont@helha.be
HELHa Mouscron Rue du Couvent 82 B 7700 MOUSCRON	Tél : +32 (0) 69 89 05 10	Fax : +32 (0) 69 89 05 12	Mail : sante-tournai@helha.be
HELHa Tournai - Salines 28 Quai des Salines 7500 TOURNAI	Tél : +32 (0) 69 89 05 10	Fax : +32 (0) 69 89 05 12	Mail : sante-tournai@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 215 Mettre en oeuvre le projet de soins chez un client			
Ancien Code	PAIR2B15	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	C/J/T/W/J/W/T/C/J/T/W/J/W/T/ C/T/ ABI2150		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	19 C	Volume horaire	474 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Gilly Leila MEO (meol@helha.be) HELHa Jolimont Anne SANTOPUOLI (santopuolia@helha.be) HELHa Mouscron HELHa Tournai - Salines Nadia LANGSBERG (langsbergn@helha.be)		
Coefficient de pondération	190		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE représente l'enseignement clinique de l'étudiant BIRSG Bloc 2 de l'ensemble de l'année académique. Elle reprend les notes attribuées aux 6 compétences lors des stages.

Au regard de la validation des autres UE du Bloc 1 et Bloc 2, la validation de cette UE permettra à l'étudiant.e d'accéder aux stages du Bloc 3.

Cette UE 215 est en lien avec l'ensemble des autres UE du programme de cours de l'étudiant.e BIRSG Bloc2.

Cette UE est un pré requis aux UE 312 (Prestations techniques et administration des traitements) & UE 313 (Mettre en oeuvre le projet de soins chez un ou plusieurs clients).

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence OC1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**

- OC1.1 Mettre en oeuvre une démarche réflexive et critique pour son développement professionnel (niveau individuel)
- OC1.2 Argumenter des améliorations possibles de la pratique infirmière sur base de preuves scientifiques (niveau collectif)

Compétence OC2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**

- OC2.1 Ancrer sa pratique en référence au code de déontologie des praticiens de l'art infirmier belge et des dispositions légales et réglementaires en la matière

- OC2.2 Intégrer une réflexion éthique à sa pratique
- Compétence OC3 Gérer les ressources humaines, matérielles et administratives**
- OC3.1 Participer à la mise en oeuvre et/ou l'évaluation des procédures, recommandations et stratégies de développement de la qualité des soins infirmiers.
 - OC3.2 Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe interprofessionnelle autour de projets communs
 - OC3.3 Gérer une équipe sous sa responsabilité pour assurer les soins et la gestion des ressources matérielles
- Compétence OC4 Concevoir des projets de soins infirmiers**
- OC4.1 Evaluer la situation de santé d'un client, de son entourage ou d'une collectivité
 - OC4.2 Cogérer des projets de soin ou programmes d'éducation pour la santé avec un client, son entourage ou une collectivité
 - OC4.3 Choisir les interventions adaptées à la situation, dans les plans de soins de référence et les protocoles
- Compétence OC5 Assurer la communication professionnelle**
- OC5.1 Entretenir avec le client, son entourage ou la collectivité une relation adaptée au contexte
 - OC5.2 Exploiter les technologies de l'information et de la communication dans le projet de santé
 - OC5.3 Partager l'information avec les autres membres de l'équipe inter professionnelle concernant les clients, l'entourage ou la collectivité
- Compétence OC6 Mettre en œuvre le projet de soins**
- OC6.1 Organiser les interventions de soins infirmiers des domaines de promotion de la santé, d'éducation, de soins d'urgence, de soins curatifs, de soins chroniques et palliatifs
 - OC6.2 Accomplir les interventions de soins, les interventions du projet de soin ou des programmes d'éducation pour la santé

Acquis d'apprentissage visés

- 2.C1.1. Exprimer oralement et par écrit ses stratégies d'apprentissage par rapport à des situations vécues.
- 2.C2.1. Intégrer dans sa pratique les composantes légales, déontologiques et réglementaires.
- 2.C2.2. Exprimer oralement un questionnement éthique par rapport à des situations vécues.
- 2.C3.1. Illustrer oralement ou par écrit des indicateurs de processus et/ou de résultats présents dans une situation de soins rencontrée.
- 2.C3.2. Se coordonner avec les autres professionnels dans des contextes diversifiés.
- 2.C4.1. Evaluer la situation de santé d'un client dans un contexte de pathologies courantes ou chroniques.
- 2.C4.3. Argumenter les interventions en lien avec les suspicions de complications médicales.
- 2.C5.1. Interagir avec le client et son entourage dans des situations courantes et des contextes diversifiés.
- 2.C5.3. Communiquer oralement et par écrit les informations concernant les clients et leur entourage.
- 2.C6.1. Préparer les interventions de soins dans des situations courantes et des contextes diversifiés.
- 2.C6.2. Réaliser les interventions de soins, sous surveillance/supervision.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : PAIR1B16, PAIR1B17

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAIR2B15A AIP Enseignement clinique, stages, séminaires et mises en si 474 h / 19 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 190 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAIR2B15A AIP Enseignement clinique, stages, séminaires et mises en si 190

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Dans un contexte d'Unité d'Enseignement, l'étudiant.e est tenu.e d'atteindre la maîtrise des compétences et acquis d'apprentissage décrits dans la fiche ECTS et la ou les fiche(s) descriptive(s) de l'activité d'apprentissage.

La note de l'UE est attribuée de façon collégiale par les enseignants responsables des activités d'apprentissage après délibération.

Les modalités d'évaluation spécifiques à chaque implantation sont décrites dans la ou les fiche(s) descriptive(s)

d'activité d'apprentissage correspondante.

Les activités d'intégration professionnelle associées à cette unité d'enseignement sont obligatoires.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).

Bachelier : infirmier responsable de soins généraux

HELHa Jolimont Rue Ferrer 159 7100 HAINE-SAINT-PAUL
Tél : +32 (0) 64 23 37 59 Fax : +32 (0) 64 23 38 46

Mail : sante-jolimont@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

AIP Enseignement clinique, stages, séminaires et mises en si			
Ancien Code	5_PAIR2B15A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	JABI2151		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	19 C	Volume horaire	474 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Anne SANTOPUOLI (santopuolia@helha.be)		
Coefficient de pondération	190		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Les activités d'enseignement clinique permettent à l'étudiant une immersion dans les milieux professionnels. L'étudiant met en œuvre des projets de soins dans des situations courantes et chroniques. Ils réalisent auprès des clients des prestations techniques et en assurent la préparation, l'information, la surveillance et la transmission. Ces activités le confrontent aux clients, son entourage, et personnel de santé dans les domaines préventifs, curatifs, de réadaptation et de promotion de la santé. L'étudiant est encadré par le personnel soignant et le maître de formation pratique durant les évaluations.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle

2.C1.1 Mettre en œuvre une démarche réflexive et critique pour son développement professionnel (niveau individuel)

Compétence 2 Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires

2.C2.1 Ancrer sa pratique en référence au code de déontologie des praticiens de l'art infirmier belge et des dispositions légales et réglementaires en la matière

2.C2.2 Intégrer une réflexion éthique à sa pratique

Compétence 3 Gérer les ressources humaines, matérielles et administratives

2.C3.1 Participer à la mise en œuvre et/ou l'évaluation des procédures, recommandations et stratégies de développement de la qualité des soins infirmiers.

2.C3.2 Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe interprofessionnelle autour de projets communs

Compétence 4 Concevoir des projets de soins infirmiers

2.C4.1 Evaluer la situation de santé d'un client, de son entourage ou d'une collectivité

2.C4.3 Choisir les interventions adaptées à la situation, dans les plans de soins de référence et les protocoles

Compétence 5 Assurer la communication professionnelle

2.C5.1 Entretenir avec le client, son entourage ou la collectivité une relation adaptée au contexte

2.C5.3 Partager l'information avec les autres membres de l'équipe inter professionnelle concernant les clients, l'entourage ou la collectivité

Compétence 6 Mettre en œuvre le projet de soins

2.C6.1 Organiser les interventions de soins infirmiers des domaines de promotion de la santé, d'éducation, de soins déurgence, de soins curatifs, de soins chroniques et palliatifs

2.C6.2 Accomplir les interventions de soins, les interventions du projet de soin ou des programmes d'éducation pour la santé

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Stages et AIP enseignement clinique
- Activités spécifiques d'intégration professionnelle liées aux UE 203 et 205.

Démarches d'apprentissage

Fiches d'identité des hôpitaux et unités de soins

Brochures d'accueil

Sources disponibles en bibliothèque (ex: réussir son stage en...)

Les cours de prestations techniques

AIP

Simulation

Les supports présents sur ConnectED

L'accompagnement par les maîtres de formation pratique, les équipes et par les pairs.

Feed-back donné par les enseignants.

L'évaluation est continue durant l'année académique et comporte des évaluations formatives et certificatives.

Les Maîtres de Formation Pratique évaluent ponctuellement l'étudiant en cours de stage le développement des 6 compétences (référentiel BIRSG de bloc 2).

Dispositifs d'aide à la réussite

Cellule d'aide à la réussite

Accès aux salles de techniques afin de pouvoir réviser et s'entraîner au niveau pratique.

Simulations formatives avant le premier stage.

EG formative pour les 2 stages d'hospitalisation lors de la supervision formative + démarche réflexive associée

Sources et références

cf. ConnectED

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Cf. ConnectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

Evaluation continue sur les différents terrains de stage.

Evaluation continue détaillée dans le document « Annexe à la fiche ECTS » disponible sur les valves de ConnectED.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Stg	100	Stg	100
Période d'évaluation						

Stg = Stages

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 190

Dispositions complémentaires

En cas d'un seul stage non presté durant l'année académique pour motif légitime ou CM, celui-ci sera reprogrammé en fin de Q2 et délibéré en Q3.

Une C4 (projet de soin) non présentée lors d'un stage Q1-Q2, sera reprogrammée en Q3.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).